



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-37 – 07-16

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 2 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de voix : 18

- **Étaient présents :** Jean-Luc DARMANIN, **Maire ;**
Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, **Adjoints ;**
André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS,
Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT,
Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT,
Martine LAMOUREUX ;

- **Était absent :** Néant ;

- **Procurations :** Fabienne GALVEZ à Bernard GOMBERT
Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
Sylvette PIERRON à Monique GIBERT
Thierry LUCAT à André SCHMIDT
Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET ;

- **Secrétaire de séance :** Christiane CAMBEFORT

Délibération n°2023-37 – 07-16 / Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour la rénovation extérieure de la maison socio-culturelle de Saint-Pargoire

Monsieur le Maire expose que le secteur du camp de la Cousse regroupe plusieurs équipements publics et associatifs (salles associatives, médiathèque, salle de réception et de réunion) et la zone des festivités ; les aménagements réalisés par la ville sont récents, structurants et adaptés aux besoins du territoire ;

La maison socio-culturelle au cœur de cet ensemble n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune rénovation ;

Cette maison socio-culturelle regroupe l'école intercommunale de musique et le foyer des anciens ;

Sa façade est très ancienne et en mauvais état, les menuiseries extérieures sont abîmées et ne sont plus étanches ;

Afin d'embellir ce bâtiment et poursuivre la rénovation du patrimoine immobilier de ce secteur, la commune souhaite réaliser :

- La rénovation complète de la façade extérieure du bâtiment,
- Le changement des 6 menuiseries de la façade principale du 1^{er} et 2^{ème} étage.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 35 422 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Hérault pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal :**

VALIDE le projet présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de 50% du montant HT des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

